

Bulletin d'histoire politique

La prison du Pied-du-Courant

Georges Aubin



Volume 6, Number 2, Winter 1998

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1063654ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1063654ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
Comeau & Nadeau Éditeurs

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Aubin, G. (1998). La prison du Pied-du-Courant. *Bulletin d'histoire politique*, 6(2), 123–130. <https://doi.org/10.7202/1063654ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Chronique
des patriotes
de 1837-1838

**La prison
du Pied-du-Courant**

•••

Georges Aubin

chercheur en histoire des Patriotes

Vous roulez sur l'autoroute Ville-Marie vers l'est et, en refaisant surface, vous apercevez les piliers du pont Jacques-Cartier; apparaît tout de suite après, à votre gauche, la façade d'un édifice à quatre étages, en pierre de taille, que le temps n'est pas parvenu à détruire. Devant cet édifice ancien, un muret d'une cinquantaine de pieds de long et une porte vers la gauche où se lisent les mots en demi cercle: «Au Pied-du-Courant». Vous êtes devant la prison des patriotes de 1837-1838.

Un monument à la liberté, signé justement Alfred Laliberté, orne la cour intérieure de l'édifice, à l'endroit même où fut exécuté Chevalier de Lorimier (1), le 15 février 1839. Il y a quelques années, ce lieu chargé d'histoire a bien failli disparaître sous le pic du démolisseur, quand le ministère des Transports lança vers l'est l'autoroute Ville-Marie. Heureusement quelques gardiens du patrimoine veillaient au grain. On consentit à imprimer à la piste de course une petite courbe vers la droite et on épargna un siècle et demi d'histoire.

La prison qui subsiste aujourd'hui n'est plus que l'ombre de ce qu'elle était. Mais si vous acceptez de garer un instant votre bolide près de l'aire de stationnement de la SAQ (2), je vous ferai visiter l'édifice tel qu'il était, disons, en mars 1838 ou en février 1839.

En face de la prison, les rapides du courant Sainte-Marie ont cessé; le fleuve, chargé de quais, reprend son eau calme sous un pont de glace, balisé de sapins, qui s'allonge vers Longueuil. À l'ouest du quai Gilbert, apparaît l'auberge de Pierre Lavoy, où s'arrêtent les voyageurs en provenance de Québec ou de partout ailleurs, dans le Bas-Canada. Plus loin, vers l'est, c'est la campagne à perte de vue jusqu'au village de la Pointe-aux-Trembles.

La «prison neuve» (3) n'étant pas tout à fait prête pour accueillir les premiers patriotes arrêtés en novembre 1837, tels André Ouimet et le Dr Simard, on se sert d'abord du sous-sol de la vieille prison du Champ-de-Mars, sise en face de la colonne Nelson, pour loger les premiers arrivants. Certains y passent l'hiver. Le confort de cette vieille prison est lamentable: on y entasse les captifs sur la terre battue, sans chauffage. La vieille prison du Champ-de-Mars est davantage un antre à vermine et à cloportes qu'une prison. C'est au milieu d'un pareil décor qu'on fait hiverner André Ouimet, le président des Fils de la liberté.

Mais revenons à la prison neuve, celle qui vous intéresse. L'aile avant mesure 240 pieds de longueur (4), longeant le fleuve Saint-Laurent; une autre aile s'étend vers le coteau Barron (5), perpendiculaire à l'aile principale, le tout formant un édifice en forme de T. Au fond de l'aile arrière, se trouve le quartier réservé aux femmes prisonnières. Un cinquième étage, au milieu de l'édifice, renferme une chapelle. Du côté est de la prison, Thomas Logan possède un terrain et une maison en bois à deux étages, mais le 14 décembre 1837, John Molson et ses acolytes, munis d'un ordre du gouvernement, ont fait démolir quelques bâtisses de Thomas Logan «pour raison de sécurité.» (6) Les autorités veulent ainsi se créer un droit de passage pour diminuer les risques d'évasion des détenus.

Le jour de Noël 1837, le nombre des détenus frôle le chiffre de 300. Or la prison a été conçue pour en loger 225. Qu'à cela ne tienne, à la suite de la première insurrection, la prison neuve accueillera plus de 500 détenus politiques à la fois. Il y en eut près de 100 logés dans la chapelle; quelques patriotes s'y étant amenés avec leur violon, le diabolique instrument est aussitôt confisqué de crainte que ces joyeux drilles ne transforment la grande salle réservée aux pieux offices en salle de bal.

Le sous-sol de la prison contient les cachots réservés habituellement aux criminels de droit commun. C'est l'endroit «le plus malsain» de la prison,

écrit Boucher-Belleville, parce que le plancher de ces cellules voûtées de 12 x 8 pieds est en terre et que la lumière ne peut y pénétrer que par une sorte de meurtrière à ras de sol. Cette année, les criminels de droit commun étant rares, on a gavé les cachots du sous-sol avec des patriotes.

Le rez-de-chaussée et le troisième étage sont garnis de corridors et de cabanons ou cellules. Imaginez de longs corridors en bois de chêne, terminés à chaque bout par une fenêtre grillagée. De part et d'autre de ces corridors, s'ouvrent des cellules de 5 x 8 pieds, avec leur plancher et leur porte de chêne, d'énormes pentures et des gonds en fer, un toit voûté et un mur mitoyen en brique, qui les sépare des autres cellules. «C'est dans ces cabanons que furent entassés des centaines d'hommes, sans avoir une chaise, un banc, une table, ni même un peu de paille pour y coucher.» (7) La lumière entre dans la cellule par un trou d'environ un pied carré, pratiqué à neuf pieds de terre. Mais cette ouverture, obstruée par du verre très sale, permet à peine de lire ou d'écrire six heures par jour, sans bougie. En entrant ici en novembre ou décembre 1837, il était d'ailleurs plutôt mal vu d'écrire: aucune lettre ne sortait de la prison et les prisonniers, détenus *incommunicado*, ne recevaient ni courrier ni visite de leurs proches. Depuis, le shérif St-Ours a assoupli ses règlements et les prisonniers peuvent écrire et recevoir leurs parents munis d'un laissez-passer.

Le geôlier Wand, d'origine irlandaise, a une gueule sympathique, remplie de compassion pour les prisonniers. Par contre, le shérif de la prison, François-Roch de St-Ours, que les patriotes ont surnommé «l'Ours», est un pauvre type: son sens du devoir poussé à l'extrême lui a aliéné tous les prisonniers sans exception.

En mars, un incident a bien failli écourter l'incarcération de plusieurs: un incendie se déclare dans la prison neuve. L'alerte aussitôt donnée, les préposés réussissent à maîtriser le feu qui s'est déclaré dans un cabanon, allez savoir comment. Sans doute un poêle mal contrôlé. Girouard nous raconte justement comment le chauffage de la prison neuve est pitoyable: les architectes de la bâtisse ont été assez stupides de «s'imaginer que l'on pouvait chauffer un édifice comme celui-ci avec de l'air chaud par des tuyaux circulant et tournant dans les diverses galeries. Point du tout! il a fallu nécessairement avoir des poêles et il n'y a pas une seule place de prévue pour les y mettre commodément. À l'exception des pièces du centre, destinées au concierge, il n'y a point de cheminées ouvertes dans le reste de la prison, point de ventilateurs dans les très longues galeries où il n'y a aucun moyen de renouveler l'air.» (8)

Les prisonniers ont accès à l'eau potable, disponible dans de grandes citernes à l'extrémité des ailes, remplies par des pompes qu'actionnent dix d'entre eux. Chaque prisonnier a droit à une ration d'un gallon d'eau (9) par jour, mais comme le système de pompage fait souvent défaut, certains quartiers de la prison sont parfois privés d'eau pendant une journée entière. La seule nourriture consiste en un pain d'une livre et demie. Le journaliste Boucher-Belleville raconte que certains prisonniers, dans la force de l'âge, ont tellement faim qu'ils engouffrent leur pain au cours de la matinée et qu'ils se privent ainsi de toute nourriture le reste de la journée. D'autres, plus riches, se font livrer «à domicile» un petit supplément de nourriture qu'ils paient volontiers au geôlier 1 £ par semaine. Mais, comme la plupart des patriotes sont de pauvres cultivateurs et que plusieurs viennent de perdre leur maison et leur ferme dans l'incendie, ils se contentent du pain quotidien gratuit ou de la soupe populaire que les dames Gauvin, Gamelin, Perrault et Adèle Berthelot, épouse de Louis-H. Lafontaine, distribuent aux indigents.

Il y eut une petite révolte, un jour, à propos du poids du pain, qui devait être obligatoirement d'une livre et demie par jour. Or de jour en jour le pain se fait moins pesant. Le patriote Augustin Laurent-Lortie, 46 ans, cultivateur de Saint-Eustache, exige une balance. Le geôlier se fait longtemps tirer l'oreille puis y consent. Lortie pèse son pain et, ô scandale! il est de plusieurs onces en-dessous du poids réglementaire.

Un autre jour, Luc Auger, 40 ans, cultivateur de Saint-Benoît et prisonnier politique, se plaint de la malpropreté des cachots du sous-sol où il est détenu. À McGillis, officier de la Couronne, qui préside à son examen volontaire, Auger ose parler des poux qui le dévorent; McGillis lui répond aussitôt en riant: «Eh bien, vous n'avez rien à faire? amusez-vous à les attraper et mangez-les.»(10)

Quelques prisonniers attirent plus l'attention que d'autres, comme un certain Augustin-Magloire Blanchet, curé de Saint-Charles-sur-Richelieu, qui continue son ministère en prison; il est logé à côté du notaire Girouard; Wolfred Nelson, médecin et héros de Saint-Denis, qui soulage les rhumatismes inflammatoires, les rhumes et les angines de ses collègues; le doyen des prisonniers, Louis-Raymond Plessis-Bélair (11), âgé de 72 ans; d'autres, très jeunes, tels Barthélemy Poissant (12), 15 ans, du Ruisseau des Noyers (l'Acadie), Marc Campbell, de la Pointe-aux-Trembles, âgé de 16 ans, et Médard Gagnon, 16 ans, fils de Lucien Gagnon et de Catherine Cartier, de Saint-Valentin.

En juin 1838, Wolfred Nelson s'apprête à négocier la libération de tous ses codétenus accusés de «haute trahison», mais qui manifestement n'auront droit à aucun procès. Les autorités ne savent plus trop comment se sortir de ce guêpier, quand le nouveau gouverneur, lord Durham, qui vient d'arriver dans la colonie, s'engage à amnistier tout le monde moyennant un quelconque aveu de culpabilité des principaux chefs qu'il pourrait expédier quelque part dans le royaume. C'est ainsi que huit patriotes, dont Nelson, partent en exil aux Bermudes, en échange de la libération d'une centaine de ces pauvres hères qui marinent encore dans la prison neuve. La logique de Durham induit que le crime de haute trahison est équivalent au vol d'un mouton ou d'un cheval (13).

* * *

La prison neuve peut respirer un peu...jusqu'à l'automne. Entre-temps, en sol américain, les patriotes regroupés en une association clandestine sous le nom de «Frères chasseurs» préparent une deuxième insurrection. Le coup, prévu pour le 3 novembre 1838, rate encore une fois. La réaction ne se fait pas attendre et la prison neuve se remplit encore. Le soir du 4 novembre, 119 patriotes sont déjà logés à l'«Hôtel de Sa Majesté», au Pied-du-Courant, surtout en provenance de Montréal et de Châteauguay, quelques-uns plus connus que d'autres, tels Louis-H. La Fontaine, avocat, J.-N. Cardinal, notaire à Châteauguay et Charles Mondelet, avocat de Montréal. Presque chaque jour, jusqu'en décembre, les murs d'entrée sont franchis par de nouveaux arrivages, qui varient en quantité. Le 30 novembre, la prison neuve déborde: les greffiers ont inscrit 618 noms de détenus; 76 autres s'ajoutent en décembre. On en a mis même dans un hangar de Thomas Logan (14), voisin de la prison à l'est; la vieille prison du Champ-de-Mars est réquisitionnée à nouveau; on en loge enfin un certain nombre au magasin Fry de la Pointe-à-Callière.

Durham est parti pour Londres, Montréal est une ville assiégée par le militaire. Colborne, nommé gouverneur *pro tempore*, est seul maître à bord et il entend bien mettre fin à la révolution patriotique. Cette fois-ci il y aura procès. Comme la Constitution de 1791 est suspendue, il a les coudées franches pour créer une Cour martiale, plus expéditive que la justice régulière, composée de juges unilingues anglais. La peine prévue, quand on est coupable de haute trahison, est la peine capitale, et, sous les pressions des torques qui demandent du sang, il compte bien y avoir recours.

En décembre 1838, le menuisier montréalais Bronsdon s'active à construire un échafaud. Le *Montreal Herald* jubile. Il écrit que la potence est placée en face de la prison pour que les détenus puissent jouir du spectacle des pendaisons et ainsi meubler leurs cauchemars. Les deux premières victimes de la répression tombent sous la trappe, le 21 décembre 1838: Joseph-Narcisse Cardinal et Joseph Duquet. Un petit matin froid d'hiver. La foule est massée aux alentours, silencieuse, quelques Anglais déchaînés, fanatiques, crient victoire, l'évêque Bourget, à genoux sur la terre glacée, en face du gibet, prie, les bras en croix.

Les procès continuent. Dans les rues de Montréal, parfois, de jeunes enfants fuient en voyant apparaître un être immonde, dégueulasse, un obèse tératocéphale, vite reconnu, puisqu'il refuse de porter le grand manteau noir réservé habituellement aux bourreaux: il s'appelle Humphrey, il est d'origine écossaise. C'est tout ce qu'on sait de lui (15).

Le 18 janvier 1839, Colborne fait de nouveau appel à Humphrey. Cette fois, le bourreau est mieux rémunéré, puisque cinq victimes lui sont données en pâture: Joseph Robert, cultivateur à Saint-Édouard, 58 ans; François-Xavier Hamelin, 18 ans; le notaire Pierre-Théophile Decoigne, de Napierville; les deux frères Ambroise et Charles Sanguinet. Cette fois-ci, pas de bavure! Humphrey a fait du beau travail.

Parmi les vieux patriotes emprisonnés après la deuxième insurrection, on trouve le nom de Jacques Robitaille (16), 70 ans, arrêté le 12 novembre 1838 et libéré le 26 décembre suivant, et celui de Denis Loupret, 74 ans (17), cultivateur à Saint-Luc (Richelieu), arrêté le 15 novembre 1838. Denis Loupret avait pris part à la première insurrection sans pourtant être inquiété. Dans ses rafles folles, la police colbornienne arrête de tout jeunes hommes, tels ce Marc Campbell, de la Pointe-aux-Trembles, une deuxième fois arrêté, Toussaint Duclos, âgé de 14 ans, de Lacolle, Félix Cloutier, jeune forgeron de 16 ans, du même lieu.

La rage des procès continue, le nombre des condamnés à la peine capitale atteindra 99. Arrive le 15 février 1839, jour fatal pour cinq d'entre eux. Charles Hindenlang, militaire de Paris, Amable Daunais, jeune cultivateur à Napierville, Pierre-Rémi Narbonne, huissier à Saint-Rémi, François Nicolas, ex-instituteur à Saint-Athanase (Iberville) et Chevalier de Lorimier, notaire à Montréal, seront les dernières victimes de cette folie meurtrière. Les autres condamnés seront presque tous expédiés à vie en Australie. Ils y resteront au moins six ans.

L'éradication du mouvement patriote est-elle l'œuvre d'un seul homme, Colborne? Pas tout à fait. Le tyran avait su s'entourer d'un «Conseil spécial» qui avait aboli l'*Habeas corpus*. Ce Conseil était formé de 11 *yesmen* anglophones (John Molson, James Cuthbert fils, James Stuart...) et d'autant de francophones de service plus ou moins crapuleux, Chouayens dans l'âme et lèche-bottes de Sa Majesté (Barthélemy Joliette, Toussaint Pothier, Amable Dionne, Pierre de Rocheblave...).

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. La rue nord-sud qui passe au côté ouest de la prison neuve porte d'abord le nom de «Colborne Street». Elle s'appelle aujourd'hui «avenue de Lorimier» par un juste retour des choses. En Ontario, les rues Colborne sont nombreuses; une petite ville porte même ce nom, près de Niagara.
2. La prison neuve, où logent maintenant les bureaux de la Société des alcools du Québec, a su s'adapter aux exigences modernes du marché, les patriotes d'aujourd'hui étant plus portés à prendre un coup qu'à prendre les armes.
3. La «prison neuve»: c'est ainsi qu'on désigne à l'époque la prison du Pied-du-Courant. On trouve aussi parfois l'expression «prison commune». L'édifice fut construit entre les années 1831 et 1837, d'après un plan de l'architecte anglais George Blaiklock.
4. Guy Pinard, *La prison du Pied-du-Courant*, La Presse, 30 novembre 1986, A 8. Une lettre de J.-J. Girouard à sa femme, du 21 mai 1838, donne 224 pieds à l'aile avant; Boucher-Belleville parle de 230 pieds.
5. Jean-Philippe Boucher-Belleville, *Journal d'un patriote (1837 et 1838)*, Montréal, Guérin, 1992. Le coteau Barron désigne cette pente qui existe encore entre les rues Sherbrooke et Ontario, courant sur une longue distance est-ouest.
6. ANQ, *Événements de 1837-1838*, pièces 3931-3932.
7. Boucher-Belleville, *op. cit.*, p. 84.
8. Jean-Joseph Girouard, lettre à sa femme, le 21 mai 1838, RHAF, XIX: 463-464.
9. J. Douglas Borthwick, *History of the Montreal Prison, from A.D. 1784 to A.D. 1886*, Montreal, A Periard, 1886.
10. Rapporté par J.-J. Girouard dans une lettre à A.-N. Morin, le 1er avril 1838.
11. Louis-Raymond Plessis-Bélair, né le 13 juillet 1765 à Montréal, tanneur, époux en secondes noces de la veuve Catherine Poupart-Lafleur, qui avait vingt ans de moins que lui. Plessis-Bélair signa l'adresse «aux ouvriers de Londres» lors d'une assemblée de patriotes tenue à l'Hôtel Nelson. Il fut inhumé à Montréal «dans l'église», âgé de 81 ans, le 25 juin 1846.

12. Journalier, fils de Louis Poissant et de Geneviève Marier, B. Poissant épousera Félicité Vandale (Saint-Jacques de La Prairie, 10 novembre 1840).
13. En 1826, six personnes sont exilées aux Bermudes, dont F. Goyette, coupable d'avoir volé un mouton et Marie Bélanger, reconnue coupable du vol d'un cheval. Voir J. Douglas Borthwick, *History of the Montreal prisons, 1760-1907*, Montreal, 1907, p. 48.
14. *Affidavit du curé Caron*, daté de La Prairie, le 17 décembre 1838, en faveur de Christophe Daoust, époux de Marie Lefebvre, «prisonnier politique au hangar de M. Logan». ANQ-M, TL 888, S 999, boîte 5, pièce 554.
15. À Montréal, le registre de la paroisse de St. Andrew pour l'année 1845, fo 31, mentionne qu'un Robert Humphrey, «aged 46, a native of Scotland, died on the 11th and was buried on the 12th day of April». Voilà probablement notre bourreau.
16. Jacques Robitaille, veuf de Marie Loïselle, «capitaine de milice de Saint-Hyacinthe», épouse en secondes noces Marie-Louise Fontaine-Bienvenue (Saint-Charles, 28 avril 1829). Il est né à Québec le 29 juillet 1768, fils de Jacques Robitaille et de Josèphe Thomelet.
17. Denis Loupret, ex-capitaine de milice, est inhumé à Saint-Luc, à l'âge de 76 ans, le 6 avril 1840. Il était l'époux de Françoise Lavoie.